

Adhérents ACRO MODELES 44

Licenciés extérieur

Licenciés TEILLE AERO.

Voici un petit résumé quels sont vos droit et usage.

Accès et usage	AM44 Licenciés	AM44 Membre Associés	TEILLE AERO Membre Associés	TEILLE AERO Licenciés
Locaux AM44	Oui	Oui	X	X
Toilettes / auvent ext	Oui	Oui	Oui	Oui
Piste en dur	Oui	Oui	Oui	Oui
Salle de sport indoor	Oui	Oui	Oui	Oui
Adhésion :	License FFAM Par club AM44 Accès terrain T.A.	x Par club AM44 Accès terrain T.A.	x x Accès terrain T.A.	License FFAM Par club T.A. Accès terrain T.A.
Tarif	Licence FFAM + Part club AM44 + 40 € > T A	Licence extérieur + Part club AM44 + 40 € > T A	Licence extérieur + 70 € > T A	Licence FFAM + Part club 120 € > T A

Définitions de la gestion de la plateforme d'aéromodélisme de TEILLE.

Le propriétaire vers TEILLE AERO.

- Contrat de Prêt à usage (Commodats) du 15 novembre 2024
- Mise à disposition gratuitement pour un usage non exclusif des locaux et de la surface de vol.
- Préavis de deux mois est établi pour mettre fin au prêt à usage
- L'entretien à charge conjointement avec le propriétaire pour la période des foins.

Son rôle :

- Chargé de la gestion financière, humaine ainsi que la surveillance de l'entretien de l'ensemble.
- Définit annuellement les droits d'accès pour tous club, pilotes, ou entreprise sur l'ensemble des lieux.
- Veille aux bonnes relation de voisinage ou d'éventuel désaccord sur des nuisances ou sur la sécurité.
- Gère l'espace de vol pour le survol des habitation qui est interdit.
- Peut organiser en son nom, des stages, des rencontres ou manifestation.
- Donne les autorisation pour les accès en piste sur le terrain de vol aux bâtiments pour les membre du club AM44 ou autres personnes autorisées, renouvelable chaque années.
- Donne droit à la salle de sport de TEILLE suivant planning.

TEILLE AERO vers Acro Modèle 44.

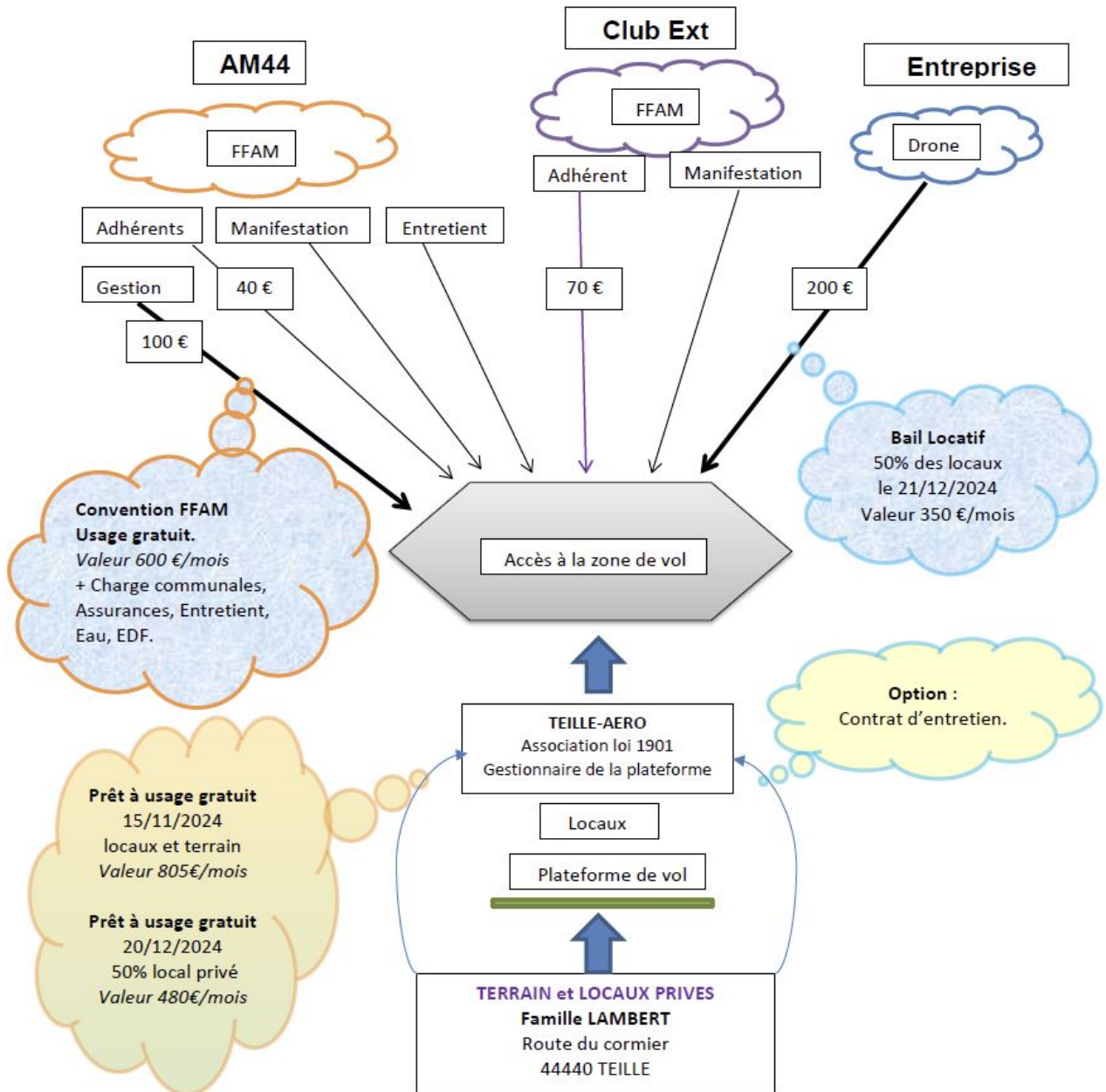
- Convention d'utilisation délivré le 30-12-2024 entre AM44 et TEILLE AERO
- Locaux et terrain de vol mis à disposition gratuitement pour un usage non exclusif, contrat annuel.
- A charge du club de l'entretien, des taxes foncières, Eau, EDF, assurances RC
- La sous location est interdite
- Accessible à tout instant et en totalité par le propriétaire.
- Convention renouvelable tous les ans pour un usage Aéromodélisme exclusif.

L'organigramme de gestion est présenté en document complémentaire.

Les documents officiels (Statuts et règlement intérieur) sont consultable sur le site de TEILLE AERO

ORGANIGRAMME DE GESTION **TEILLE-AERO**

La gestion de la plateforme est réalisée par **TEILLE-AERO**. Association à but non lucratif.



Bon pour accord

Nom et signature de l'adhérent

Fait le :

.....

.....